

NUMERO 6 – DECEMBRE 2016

Journal communal de Coincy

Retrouvons l'envie de vivre ensemble !

Dans ce numéro

- Le mot du Maire
- Cérémonie des vœux
- Commission de Suivi de Site LIDL
- LIDL : des chiffres
- Aire de Grand Passage pour les gens du voyage
- Etat civil à COINCY
- Repas des aînés
- Sortie cinéma avec les enfants du village
- Salle communale
- Travaux d'accessibilité des établissements recevant du public
- Participation citoyenne
- Remerciements
- Bacs à sel
- Civilité

A noter !

Cérémonie des vœux

L'équipe municipale aura le plaisir de vous accueillir à l'occasion des vœux suivis d'un pot de l'amitié le :

Samedi 14 janvier 2017 à 18h

dans la salle communale de Coincy.

Le mot du Maire

Deux fois par an, depuis notre élection au mandat communal, nous éditons un bulletin municipal qui est un trait d'union entre les élus et les administrés de Coincy et apporte des informations sur la vie de notre village.

2016 s'achève. Nous avons entamé les travaux d'accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes à mobilité réduite comme l'exige la loi N°2014-789 du 10 juillet 2014 sur l'Ad'AP. La promotion de vente des parcelles du lotissement le Clos des Vergers a permis la signature de deux compromis de vente que nous espérons concrétiser très prochainement. Nous avons relancé le dossier de réfection de la contre-allée de la rue Principale, en mauvais état depuis les travaux d'enfouissement des réseaux. Nous avançons sur l'acquisition des parcelles destinées à l'aménagement paysager permettant un réel évitement du visuel direct du site de la plate-forme Lidl depuis le village de Coincy. La mise en place de la Commission de Suivi de Site permet un dialogue tripartite entre les services de l'Etat, la Société Lidl et la commune de Coincy.

Nous avons eu le plaisir de célébrer cinq mariages dans notre commune, et la joie d'enregistrer cinq naissances.

En 2017, les élections présidentielles, les dimanches 23 avril et 7 mai, suivies des élections législatives les dimanches 11 et 18 juin, apporteront probablement des bouleversements.

Au 1^{er} janvier 2017, la fusion intercommunale prend effet (de 18 communes nous passerons à 29), avec de nouvelles prises de compétences, entre autres celle de l'assainissement qui reviendra à la nouvelle communauté de communes et non plus au Comogyre.

Nos préoccupations, pour notre commune rurale, ce sont avant tout nos finances, qui guident nos choix pour l'entretien du village et les investissements, mais aussi la protection de notre cadre de vie

En dernier lieu, nous ne pouvons passer sous silence les drames que notre pays a vécus cette année. Nous pensons aux victimes des lâches attentats terroristes qui ont plongé leurs familles mais aussi l'ensemble de la population française dans une profonde tristesse.

En ces temps troublés, la nécessité de travailler sur le vivre ensemble et d'affirmer notre attachement aux valeurs républicaines est plus que jamais d'actualité.

Je vous souhaite, en mon nom et au nom du conseil municipal, de très belles fêtes de fin d'année.

Le Maire, Michel HERENCIA

Commission de Suivi de Site LIDL (CSS)

Le mercredi 12 octobre, une réunion de la commission s'est tenue dans les locaux de la Société Lidl. L'ordre du jour avait été établi préalablement par le bureau de la commission dont nous faisons partie (en concertation avec la commune de Montoy Flanville). Le représentant du collège riverains de Coincy est aussi membre de ce bureau.

A l'unanimité, les points suivants ont été abordés :

- l'impact et les nuisances sonores
- l'impact visuel
- les nuisances lumineuses
- la sécurité routière et la signalisation.

A ce jour, un contact direct a été établi avec un responsable de la société Lidl, ce qui permet, à tout moment, de faire remonter les problèmes constatés au quotidien. N'hésitez pas à nous faire part de vos observations, qui seront relayées à la société Lidl et, dans certains cas, aux services de l'Etat (DREAL)

Cela est nécessaire car, sans vos remarques, la société Lidl estimera que tout va bien !

A ce jour, Lidl a toujours répondu à nos observations. Néanmoins, les points essentiels, comme le visuel direct et les nuisances sonores des tours aéroréfrigérantes (groupes froids), ne sont pas réglés.

Le récent compte rendu de la réunion de la CSS, transmis par la Préfecture de Moselle, reprend fidèlement les différents échanges. Les nuisances sont reconnues. La DREAL rappelle, dans les décisions prises : « du côté de Coincy, la Société Lidl consulte des spécialistes pour avoir une orientation et connaître les possibilités de réalisation d'un aménagement de l'espace situé entre la société Lidl et le village de Coincy ». Cela va dans le sens de nos demandes.

La commune de Coincy a proposé que la prochaine réunion de la CSS ait lieu dans les locaux de la Mairie.

LIDL : des chiffres

Après ce qui avait été annoncé en 2013 sur l'intérêt financier, pour la commune, de l'installation de la plate-forme logistique LIDL, il est temps de faire le point d'avancement :

Coincy a perçu **37 034 €** au titre de la taxe d'aménagement.

Pour information, au titre de cette même taxe, la commune de **Montoy-Flanville**, sur le territoire de laquelle la plate-forme est essentiellement construite, a perçu **673 049 €**.

Cette taxe n'est perçue qu'une seule fois.

La Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) perçoit, elle, annuellement, une somme attribuée au titre de la contribution économique territoriale (CET). Lors d'un entretien avec le Président de la CCPP, nous avons noté que, pour 2016, son montant s'élevait à environ **170 000 €**. Nous avons demandé qu'une part de cette somme soit attribuée à la commune de Coincy.

En conclusion, nous aurons juste de quoi acheter les parcelles de terrain entre le village et Lidl pour envisager un aménagement paysager, subventionné, susceptible de nous « protéger » au mieux de cette énorme structure.

Aire de Grand Passage pour les gens du voyage

Le jeudi 24 novembre 2016, Monsieur le Sénateur-Maire de Woippy, François GROSDIDIER, Vice-Président à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, en présence de Monsieur CHLOUP, Président de la Communauté de Communes du Pays de Pange, et de Monsieur Eric GULINO, Vice-Président, sont venus exposer un projet d'Aire de Grand Passage (AGP) pour les gens du voyage.

La zone retenue par Metz Métropole jouxte le ban de la commune avec une possibilité d'extension sur le territoire de Coincy : un terrain situé entre la ZAC de l'Actipôle et la route départementale D4, proche de l'Allée des Morts.

Opposés à ce projet, nous avons justifié notre position en rappelant que, déjà, le site de la plateforme logistique Lidl détériorait notre environnement et apportait des nuisances reconnues par tous. La future ligne électrique de 63 KVA traversant le ban de Coincy avec huit pylônes de près de 30 mètres va encore défigurer notre environnement et, dans les deux cas, sans retombées économiques pour notre village.

Nous avons aussi rappelé l'étude préalable à l'urbanisation sur cette zone, faite en septembre 2010 et actualisée en 2014 (extrait du PLU) qui précise :

ARTICLE 1 AUx1- OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

- les habitations légères de loisirs
- l'aménagement de terrains de camping
- le stationnement de caravanes ou le stationnement de plusieurs caravanes sur un même terrain.

Monsieur le Président de la CCPP propose d'installer cette Aire de Grand Passage sur la totalité du ban de Coincy en l'enclavant plus au nord. Ce à quoi nous rétorquons que cela ne peut que dévaluer cette zone de 11 hectares destinée à un développement économique pouvant un jour profiter à Coincy.

Autre point, cette zone est traversée par un site historique, « l'Allée des Morts », avec plusieurs monuments Allemands datant de la guerre de 1870. Le site est contigu à un chemin de grande randonnée : le GR5G.

Lors de la réunion du conseil communautaire de la CCC, le 1er décembre, le conseil devait se prononcer sur un avis pour l'emplacement de cette AGP. Nous avons, là encore, clairement exposé les raisons de notre opposition à ce projet à cet endroit. La CCPP doit avoir une réflexion sur un développement économique de cette zone bénéficiant à la commune de Coincy.

L'avis qui a été prononcé pour transmission en Préfecture et à Metz Métropole est un **AVIS DEFAVORABLE**, soutenu par une majeure partie des membres du conseil communautaire (Maires et Adjoints).

Nous estimons que Metz Métropole doit rechercher un terrain mieux approprié.

Mariages à Coincy

Courant 2016, 5 mariages ont été célébrés à Coincy.

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés :

- **Catherine DESERT et Gabriel ZIMMERMANN**, le 25 juin (photo parue dans le bulletin n°5 de juillet 2016)
- **Marie d'ORNELLAS et Constantin HARMEL**, le 22 juillet
- **Sophie LATY et Pascal COLIN**, le 30 juillet
- **Blandine LAUGUSTIN et Jean-François DEON**, le 15 octobre
- **Sylvie SILVA OLIVEIRA et Johann BELLOTTE**, le 22 octobre



Naissances à Coincy

Nous vous faisons part de 5 nouvelles naissances dans la commune de Coincy en 2016 :

- **Abigaël DELHOMME**, née le 12 mai
- **Adam COIZET**, né le 28 août
- **Pauline CAUDY**, née le 03 octobre
- **Marius et Gaston NICLOUX**, nés le 11 octobre

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village et adressons nos félicitations aux heureux parents.

Repas des aînés

C'est au Restaurant du Fort, à Saint Julien Les Metz, que nos aînés se sont retrouvés, le 10 décembre, pour le traditionnel repas de fin d'année.

Ce repas est offert par la commune, non seulement en signe de respect, d'amitié, en toute convivialité mais aussi pour des moments d'échanges privilégiés, nécessaires au vivre ensemble.



Noël des enfants

Le Père Noël de Coincy a eu le plaisir de convier les petits coisnagiens à la projection du film d'animation « Vaiana, la légende du bout du monde », le dimanche 4 décembre, avant qu'ils ne se retrouvent autour d'un goûter en Mairie pour reprendre quelques forces après ce long périple au-delà des mers.



Salle communale

L'équipe municipale a décidé de ne plus louer la salle communale pour des fêtes à vocation nocturne et bruyantes. En effet, force est de constater que certains locataires de la salle ne respectent pas la convention qu'ils ont pourtant lue et signée au préalable, en particulier l'article 7 qui stipule : « Pour éviter au maximum les nuisances sonores subies par le voisinage à l'occasion des manifestations comportant une partie musicale avec orchestre ou sonorisation, **les portes et les fenêtres seront tenues fermées à partir de 22 heures. L'arrêt des animations (orchestre, sonorisation) est fixé à minuit et la fermeture de la salle une heure plus tard** ».

La musique forte, les conversations tapageuses à l'extérieur et autres incivilités sont inadmissibles. **Le respect de la tranquillité publique fait partie de nos priorités.**

Travaux d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP)

Nous devons nous mettre en conformité avec la réglementation pour Améliorer l'accessibilité de nos sites intérieurs et extérieurs et la commune s'y était engagée en juin 2015.

Après étude par la MATEC, organisme du Conseil Départemental de la Moselle, et consultation d'entreprises, nous devons effectuer des travaux sur :

- le cheminement extérieur, avec une rampe d'accès de la Mairie,
- la signalisation de l'accès et escalier de la salle communale,
- la modification d'un sanitaire pour un accès par une personne en fauteuil roulant,
- la création d'un stationnement automobile avec signalisation,
- L'accessibilité de l'aire de jeux du city stade avec une rampe d'accès que nous avons complétée avec le remplacement de la clôture en mauvais état.

Pour respecter l'agenda d'accessibilité, nous devons terminer ces travaux en 2018. Madame la Députée Marie-Jo ZIMMERMANN nous a attribué, au titre de la DETR, une subvention de 2323,61 € pour effectuer ces travaux. Nous l'en remercions.



Participation citoyenne

Le samedi 4 décembre, en milieu d'après-midi, un administré de la rue de la Folie a été cambriolé.

Avec la Gendarmerie Nationale et avec la Commune de Marsilly, nous avons évoqué la possibilité de mettre en place un dispositif de PARTICIPATION CITOYENNE.

Nous organiserons une réunion publique en 2017 pour savoir si vous êtes intéressés par l'adoption d'une démarche partenaire et solidaire entre les habitants et la gendarmerie.

Remerciements

Nous remercions Cathie Desert Zimmermann, administrée de la rue Principale, pour son initiative, originale et créative : la réalisation et mise en place de décorations de Noël au lavoir et, avec la participation des riverains, sur les façades de maisons de cette même rue.

Nous la remercions également pour le prêt de fauteuils restaurés par ses soins, ce qui nous a permis d'embellir nos cérémonies de mariage.

Merci aussi à Jean François Deon qui a réalisé, avec elle, les sapins en bois qui ornent le rond-point de la maison de René.

Remercions enfin Gérard Streiff qui, à notre demande, est intervenu pour des travaux nécessitant son matériel, entre autres, sortir du ruisseau, à hauteur du pont, une machine à laver « déposée » par une personne mal intentionnée.



Bacs à sel

Une distribution de sel a été faite aux administrés le samedi 19 novembre et 4 bacs à sel ont été installés en libre-service dans le village.

Civilité

Législation déjections canines : *les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces des jeux pour enfants et ce par mesure d'hygiène. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.*

Les espaces aménagés pour les bacs de collecte du verre sont fréquemment souillés par des débris divers. Nous rappelons que ces espaces ne sont pas des dépôts d'ordures et qu'ils doivent rester propres pour permettre l'accès à tous dans de bonnes conditions d'hygiène et faciliter le travail de vidage en toute sécurité des services spécialisés.